

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2012

Etaient présents : Mesdames et Messieurs PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, BERNARD René, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, ANDRE René, CHANTEGUET Jean-Paul, PASQUER Alain, CIRET Didier, DUMAS Robert, GOMBERT Annick, JACQUET Alain, BLONDEAU Gérard, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, CAILLAUD Roland, PICCOLO Jean, CHATILLON Elisabeth, LAMAMY Jean-Marie, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, BROUILLARD Patrick, MATHE Isabelle, CHEZEAUX Jean-Louis, HERVO Dominique, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 Décembre 2011. 2011.

### INTERVENTION SYMCTOM

Vanessa HAUDEBERT a présenté la démarche du Symctom qui s'est engagé dans la prévention des déchets. Il s'agit d'un plan sur 5 ans dont l'objectif est de réduire de 7% les déchets collectés sur le territoire en utilisant le programme local de prévention des déchets. Celui-ci est constitué d'un ensemble d'actions opérationnelles élaboré suite à un diagnostic du territoire avec les acteurs concernés. Actuellement, les 46 communes composant le Symctom représentent 27 000 habitants et 531 kg de déchets par an et par habitant dont 295 kg en porte à porte et 235 kg en déchetterie. L'objectif est de réduire de 20 kg par an et par habitant. Ceci présente des nombreux avantages : environnementaux, économiques, sociaux. Mais l'ensemble des acteurs doit se mobiliser : industriels, consommateurs, pouvoirs publics et collectivités locales.

### BILAN DE LA MAISON DU FROMAGE

Monsieur Jean-Pierre DARREAU, Président de l'association « Maison du fromage » a présenté le bilan du fonctionnement pour la période du 19 juillet au 31 Décembre 2011.

La structure a réalisé un chiffre d'affaires de 101 000 €, fonctionne avec des salariés de la Communauté de Communes en contrats aidés. L'objectif étant que l'association puisse à terme salarier les agents. Pour ce faire, il est nécessaire de dégager un chiffre d'affaire mensuel de 13 600 €. La marge actuelle est de 27 %, et pourra être de 30 % avec de nouveaux produits. En moyenne, c'est une trentaine de clients journaliers qui sont accueillis pour une recette moyenne de 25 €.

Outre les fromages, on peut y trouver d'autres produits laitiers mais également les produits de Fish Brenne, de la Ferme des Loges à Ruffec, des lentilles, du vin de Reuilly, du Domaine de Ris, les jus de fruits des vergers de Muant et un dépôt de pains.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'intervention du Président est remise à chaque délégué.

Il a resitué la collectivité dans les contextes économique et géographique. Il a rappelé le contexte budgétaire, évoqué la possibilité d'une nouvelle compétence : la lecture publique, a annoncé un excédent de fonctionnement au moins au niveau de celui de 2010. Concernant les projets 2012, il a rappelé les difficultés qu'ont les collectivités aujourd'hui à emprunter. Les différents travaux ou projets ne pourront être lancés que si la collectivité a la certitude de pouvoir obtenir des subventions et des emprunts.

Il a annoncé que le Conseil Régional n'avait donné un avis favorable que sur les logements de Rivarenes, aucune autre opération logement et aucun aménagement d'espace public n'ont été retenus.

Après de nombreux échanges et sur proposition de Monsieur Jean-Paul CHANTEGUET, un courrier sera fait à la Région pour s'étonner de cet état de fait et une rencontre avec le Vice-Président du Conseil Régional en charge de ces dossiers sera sollicitée pour connaître les raisons de ces décisions.

Intervention de Monsieur Alain PASQUER, Président,

|   |
|---|
| <p>« On ne subit pas l'avenir, on le fait » G. Bernanos<br/>DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012<br/>COMMUNAUTE de COMMUNES BRENNE VAL de CREUSE</p> |
|---|

Lors du renouvellement de notre Conseil communautaire en 2008, au nom du bureau, j'ai fixé quelques orientations pour la durée jusqu'en 2014.

Je souhaite maintenir le cap fixé alors.

Vous disposez pour cela dans chaque mairie respective de l'ensemble des données de notre collectivité depuis cette année 2008, qu'il s'agisse:

- Des budgets, des comptes administratifs

- Des bilans d'activités des divers secteurs d'actions de notre EPCI avec un certain nombre de données. Celles concernant l'activité de notre collectivité en 2010 ont été présentées il y a quelques semaines.

### Le contexte général

- un contexte général tendu

L'an dernier, j'ai insisté sur la réforme des collectivités territoriales entrée aujourd'hui dans ses premières concrétisations avec la réforme de la fiscalité locale.

Je continue à rester dubitatif voire inquiet quant au sort qui va être réservé aux collectivités du point de vue de leur organisation future et surtout des conditions financières qui leur sont d'ores et déjà faites.

Les inquiétudes que nombre d'élus de toutes convictions partagent sont fondées sur 3 aspects :

- la perte d'autonomie fiscale (c'est le cas avec la réforme de la taxe professionnelle)

- le gel des dotations de l'Etat

- la complexité technique de la réforme

A cela s'ajoute une conjoncture difficile, un environnement financier international complexe et tendu qui a des répercussions sur nos collectivités puisque les banques ne consentent plus aussi facilement des prêts qu'à une certaine époque, y compris pour les collectivités ayant les capacités de faire face, ce qui est notre cas.

Ces deux problématiques : l'évolution voulue du paysage des collectivités et le contexte économique vont nous conduire à vous proposer un budget qui sera à la fois

- volontariste : il est de notre responsabilité de donner à ce territoire une dynamique
- prudent : le contexte évoqué nous y oblige.

Dans ce contexte qui fait que des choix seront à faire, nous donnerons la priorité au développement économique et aux affaires scolaires, nos deux cœurs de compétences.

### L'évolution de l'intercommunalité : le SDCI

Qui dit réforme des collectivités dit nouveau Schéma départemental de coopération inter communale : vous avez suivi les péripéties de ce travail entrepris par Mr le Préfet de l'Indre comme cela a été fait dans tout le pays conformément aux vœux du pouvoir central.

Les diverses réunions auxquelles j'ai participé, étant membre de la commission départementale, ont permis d'entériner certaines évolutions : certaines fusions vont s'opérer ; des regroupements envisagés ne se feront pas ; des syndicats disparaîtront simplifiant ce qu'on appelle parfois le « mille feuilles » des collectivités.

Des accords ont été trouvés au sein de la commission départementale et je dois saluer ce travail de concertation mené entre élus grâce aux associations de maires et grâce à Mr le préfet dont je tiens à saluer le sens de la médiation et de l'écoute !!

L'arrêté a été pris fin décembre par ce dernier.

Pour ce qui concerne notre EPCI, non seulement aucune commune ne sortira de notre structure mais deux communes sont appelées à entrer, ce qui portera peut-être à terme le nombre à 29.

La commune de Ciron : nous envisagions son entrée dès cette rentrée de janvier mais Mr le Préfet nous a fait savoir que cette décision relevait du Schéma général de coopération intercommunale et qu'en conséquence, l'adhésion ne serait effective qu'une fois le problème départemental réglé et ce malgré nos délibérations déjà prises.

Du coup, cette entrée ne se fera probablement qu'au 1er juin 2012.

Je vous propose toutefois d'associer la commune de Ciron au titre de membre consultant dès cette rentrée sans voix délibérative.

- le schéma propose que la commune de St Gaultier nous rejoigne, à la demande de cette commune. Vous le savez, je n'ai jamais fait pression sur qui que ce soit, laissant les communes libres de leur choix ; il se trouve que la commune de Ciron n'a pas d'autre choix que d'entrer dans notre EPCI : je n'y suis pour rien mais cette commune est d'ores et déjà la bienvenue; que les élus, à commencer par son maire Gérard DEFEZ, sachent que nous ferons en sorte qu'elle se sente bien au coeur de ce territoire dont elle est le quasi centre géographique. Nos excellentes relations passées plaident en faveur d'une grande coopération.

Pour ce qui concerne St Gaultier : le schéma arrêté, une série de procédures va être entamée : nous aurons à donner notre avis sur l'entrée de cette collectivité, la communauté d'Argenton aura à donner le sien : nous en reparlerons.

En conclusion de ce point, je me réjouis qu'en ce qui concerne notre EPCI, cette phase importante du redécoupage de notre département se soit passée sans déchirements, confrontations inutiles et toujours pénalisantes s'agissant d'un territoire fragile comme le nôtre.

J'ajoute que nous devons être prêts à coopérer de plus en plus avec nos voisins : cette coopération est déjà effective pour ce qui concerne les déchets ménagers et d'autres actions. Je citerai l'exemple de la culture, de notre collaboration fructueuse avec la C de C Cœur de Brenne.

#### Notre EPCI à la rencontre des élus et des habitants

1°) La première décision que je vous avais proposée de mettre en oeuvre au cours de l'année 2011, c'était la parution d'un magazine- bilan spécial diffusé à toute la population.

Cela a été fait.

Pour des raisons d'économie, nous avons suspendu la parution annuelle de ce magazine.

Nous avons donc décidé de diffuser un document simple, peu coûteux : nous avons rempli cet objectif puisque le coût s'est élevé à quelque 2 000 €.

Le but était bien de porter ce bilan à connaissance des habitants qui ne savent pas toujours la nature, l'objet et l'action de notre collectivité. Cela dit, je constate que de plus en plus de magazines municipaux se font l'écho de ce travail collectif que nous menons.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que notre coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 50% et que lorsqu'on en est à ce niveau de prélèvement fiscal, il est nécessaire d'expliquer à l'ensemble des habitants à quoi a servi leur effort fiscal depuis toutes ces années et le rôle que joue l'EPCI dans la vie du territoire.

2°) Ainsi que je m'y étais engagé, après les élections cantonales de mars 2011, j'ai rencontré chacun des 27 conseils municipaux sur la base de ce bilan pour dialoguer avec l'ensemble des élus et tracer quelques perspectives pour l'avenir.

Ce travail s'est fait sous forme de rencontres groupées par secteur afin de réduire le nombre de réunions.

Ces rencontres ont été très intéressantes et particulièrement suivies.

Je vous remercie

Par ailleurs j'avais pensé qu'il était bon d'aller à la rencontre directe de habitants et nous avons programmé 4 réunions publiques : malheureusement, celles-ci ont été peu suivies mais sans doute l'information a-t-elle été insuffisante.

*Pour aller dans le sens d'une meilleure information du travail que nous faisons, notre budget 2012 nous permettra, si vous le souhaitez, de renouer avec la parution d'un magazine, parution que nous avons suspendue. C'est là une première proposition pour 2012.*

#### Les données de notre EPCI

1°) notre géographie : elle a beaucoup évolué ; il y a dix ans nous étions 15, nous sommes 27 en passant par 17, 22, 23 et 26.

Nous serons bientôt 29 faisant de notre EPCI une des plus importantes de ce département.

En effet, avec 20 000 habitants de population totale, nous constituerons hors la CAC, avec La Châtre-Ste Sévère qui regroupe 30 communes, l'une des deux Communautés de communes les plus vastes de l'Indre.

Ce développement ne correspond à aucune intention hégémonique : c'est le simple résultat d'une histoire qui fait que des communes se sont peu à peu rattachées à l'ossature existante, ossature qui, si l'on observe une carte, a aujourd'hui sa cohérence.

Cela nous fait une obligation : celle de maintenir à cette échelle, plus grande, la politique de proximité qui a toujours été la nôtre. C'est un enjeu majeur car le but est de maintenir et développer notre ruralité et la vie de chacune de nos communes : vous savez que j'y suis attaché.

D'où le souhait que chacune de nos communes conserve de l'autonomie et de la capacité à décider

C'est à cet équilibre que nous devons continuer à veiller.

2°) notre démographie : selon les informations dont nous disposons, en étant prudents, la population des 27 communes du territoire s'est accrue de quelque 500 habitants entre le recensement de 1999 et les données partielles de 2010.

17 communes auraient vu leur population augmenter. Déjà, nous avons noté une augmentation chacune de ces années récentes. Nous sommes à 18 300 habitants en population municipale.

Ce nombre d'habitants sera donc porté à plus de 20 000 puisque les deux nouvelles communes sont peuplées ensemble de quelque 2 400 habitants.

Nous devons viser l'objectif de ne pas perdre d'habitants voire d'en gagner par la force de nos politiques notamment l'emploi, les services.

Il convient aussi que nos services publics soient maintenus. Le maintien de nos populations sur nos territoires passe par la présence d'un tissu de services concernant notamment la santé, l'éducation, les transports modernes (internet) .

C'est la raison pour laquelle le combat qui est mené par toute la population et leurs élus pour maintenir les services du Centre hospitalier du Blanc est si essentiel à gagner !

### 3°) le PNR de la Brenne

*Une nouvelle Charte a été élaborée : nous souscrivons à tous ses objectifs qui se résument en trois points :*  
1 °) construire l'avenir du territoire sur la richesse de ses patrimoines et leurs transmissions aux générations futures ;

2°) affronter les nouveaux défis et agir pour le développement économique local en s'engageant dans la performance environnementale ;

3°) maintenir un territoire attractif et mobilisé en anticipant les mutations économiques.

*Un nouveau contrat de pays est activé et disponible pour nos projets concrets.*

Les aides du Conseil régional à travers ce Contrat de Pays, sont essentielles pour notre EPCI : c'est vrai pour l'économie, pour la petite enfance, pour la saison culturelle en faveur des écoles, etc...

Je voudrais rappeler ici que s'agissant par exemple de l'économie, sur la période 2006-2010, ce sont 107 dossiers qui ont été finalisés par le PNR avec des entreprises dans le cadre des aides économiques que le PNR a mis en place. Cela a représenté quelques 995 000 euros et a permis le maintien ou la création de 139 emplois.

La visite de Louis Schweitzer PDG de Renault et président de France initiative, mercredi 11 janvier, n'est pas anodine de ce point de vue.

4°) nos compétences : là aussi les évolutions ont été sensibles; en plus de la compétence scolaire, de la compétence économique, de la compétence environnementale en particulier la collecte et traitement des déchets ménagers jusqu'à son transfert au Symctom, de la compétence petite enfance, animation, nous avons récemment pris la compétence Mission locale, la compétence Cœurs de village (aménagement de centre bourgs et logements) et nous avons travaillé sur la compétence lecture publique.

C'est là une évolution importante à laquelle il convient d'ajouter la possibilité que nous nous sommes statutairement donnés de lister, chaque année, des équipements à caractère communautaire que nous souhaiterions ensemble réaliser.

|                                |
|--------------------------------|
| La compétence lecture publique |
|--------------------------------|

*Ma deuxième proposition pour ce budget 2012 sera de prendre la compétence lecture publique. Nous avons eu déjà ce débat : cette idée que Claude Mériot a développée depuis deux ou trois ans et à laquelle nous avons beaucoup travaillé n'avait pas pu se concrétiser dans le budget 2011 alors que nous y étions favorables ; je vous propose de franchir le pas dans des conditions raisonnables. Si vous en êtes d'accord, cela se traduira par une délibération du CC que les communes auront à confirmer.*

*J'ajoute que cette compétence ne se traduira pas par une hausse de fiscalité.*

Une étude a été menée par la Directrice de la Bibliothèque Départementale en collaboration étroite avec les agents des bibliothèques des différentes communes de la Communauté de Communes en 2010.

Cette étude fait ressortir que si le territoire de la communauté de communes est correctement maillé en équipements de lecture, l'état des lieux montre que l'offre de collections et de services est disparate. Par ailleurs, 6 784 habitants soit 36 % de la population de la CDC Brenne Val de Creuse ne bénéficient d'aucune offre de lecture.

Les objectifs d'une prise de compétence autour de la « Lecture Publique » pourraient être de gommer les inégalités en termes d'offre de lecture et de services, de renforcer l'attractivité des lieux, de rompre l'isolement des bibliothèques et/ou de créer de véritables lieux d'animations et de rencontres.

La mise en place d'un réseau intercommunal de lecture doit permettre d'offrir à la population du territoire de la CDC un service harmonisé en termes d'accès aux ressources bibliographiques et documentaires, à chaque habitant d'accéder aux mêmes ressources selon des conditions égales, quelle que soit sa domiciliation, ce qui signifie un rééquilibrage de l'offre de lecture, de pallier l'arrêt du bibliobus, tout en répondant à l'évolution de la situation territoriale locale.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle compétence, il paraît indispensable de recruter un BIBLIOTHECAIRE INTERCOMMUNAL.

La personne qui occupera ce poste devra disposer d'un véhicule adapté qui lui permettra de jouer pleinement le rôle qui en est attendu et d'un équipement informatique. Par ailleurs, au-delà du recrutement d'un bibliothécaire intercommunal, il faudra également envisager à moyen ou plus long terme, une mise à niveau des structures existantes au minimum par une informatisation adaptée ; de combler les manques en terme de structures et une extension de celles existantes.

Financièrement les bibliothèques représentent une charge non négligeable pour les collectivités. Celle-ci est variable selon le mode de fonctionnement et surtout la taille des équipements. Ainsi, les bibliothèques de Tournon-Saint-Martin et du Blanc qui sont les deux principaux équipements du territoire nécessitent respectivement une « subvention d'équilibre » de 30 000 et 150 000 euros par an. Ces montants comprennent principalement les dépenses de salaires mais également le montant pour l'achat des fonds de collections (2 €/hab/an). Dans le cadre du transfert de la compétence, les charges liées à ces structures seraient alors transférées à la Communauté de Communes, mais dans le cadre des conventions de reversement les communes concernées continueront d'assumer ces « déficits », déduction faite des montants pour l'achat des fonds de collections.

La dépense pour l'achat des fonds de collection (2 €/hab/an) ne sera initialement estimée que sur la base des communes ayant déjà un équipement, la montée en puissance pourra se faire progressivement en fonction du développement de l'offre.

Globalement la dépense totale liée à la prise de compétence correspond pour 2012 au coût du recrutement d'une personne sur les 4 derniers mois de l'année et à l'acquisition d'un matériel informatique. Cette personne pourra au départ disposer d'un véhicule existant déjà au sein des services de la Communauté de Communes. Les sommes nécessaires pour l'acquisition des fonds de collection seront en 2012 toujours à la charge des communes. S'il y a un transfert de personnels dans le courant de l'année, celui-ci sera compensé dans le cadre des conventions de reversement.

De plus, cette prise de compétence et surtout le développement des actions en faveur de la lecture publique peuvent bénéficier d'aide de la DRAC et de LEADER. Ainsi, les trois premières années cette charge pourrait être réduite de moitié. Cette aide est conditionnée à la réalisation d'une étude financée par la DRAC, dont le PNR Brenne est le Maître d'Ouvrage.

#### 4°) Le contexte budgétaire

##### A. il faut l'appréhender sur plusieurs années

Le budget de la communauté, depuis plusieurs années, a évolué en fonction de plusieurs critères :

- le rythme d'entrée des communes (le budget de 15 communes n'est pas celui de 28 ou 29)
- de l'évolution des dotations de l'Etat voire de leur transformation (la DGF, l'ex DDR devenue DETR...) mais aussi de la suppression de certaines aides (Agence de l'eau, aides aux emplois- jeunes, ...) qui a été très pénalisante (et la cause majeure des augmentations de fiscalité)
- de l'évolution de notre CIF qui lui-même a eu une incidence sur la dotation DGF
- des décisions propres à la fiscalité (les nôtres mais aussi celles de l'Etat)
- de l'évolution de certaines dépenses non répercutées sur les communes comme les cotisations au PNR, au SDIS...
- de contraintes réglementaires, etc..

##### B. la fiscalité

- D'emblée, il nous faut remarquer que les budgets de la C de C sont à la hauteur de l'ambition que nous avons eue de transférer un volume important de compétences en restant toutefois dans l'objectif de préserver l'autonomie financière des communes membres.

Beaucoup d'EPCI n'existent que sur la papier ou n'exercent que partiellement les compétences. Ce n'est pas notre cas, notre CIF étant supérieur à 50% : cela nous crée des obligations d'action et de rigueur à la fois.

- Nous devons rappeler ici que les taux ont été depuis l'origine déduits des taux communaux de façon à ne pas impacter les impôts des ménages ; lorsque les augmentations ont eu lieu, la part de l'impôt de l'EPCI déduite des taux communaux est restée et l'augmentation de 2005 et 2008 ont permis :

- d'une part de faire face à de nouvelles charges comme les transferts des bâtiments scolaires sans fiscalisation,
- d'autre part de donner à notre collectivité une vraie fiscalité propre.

La réforme de la fiscalité locale est venue perturber ce schéma en faisant disparaître par exemple la taxe d'habitation des impôts perçus par le département ou en réformant la Taxe professionnelle.

Ainsi les nouveaux taux nous ont-ils été imposés si je puis dire et j'en ai expliqué la mécanique complexe lors des réunions des élus en mai.

Ces taux sont plus élevés qu'auparavant mais cela ne correspond pas à une augmentation des taux décidée par la collectivité.

Ils s'établissent ainsi :

- Taxe d'habitation : 9,75 (au lieu de 6,29)

- Foncier bâti : 9,73 (maintien)

- Foncier non bâti : 20,60 (au lieu de 19,65)

- Taxe professionnelle : 11,88 (taux transitoire avant mise en place technique de la réforme (au lieu de 8,23).

Avec ces taux nous avons prélevé plus d'impôts mais un dispositif complexe de reversement a été mis en place, de telle sorte qu'aujourd'hui nous sommes dans l'incapacité de savoir ce que sont nos recettes réelles de 2011 mais je vous rassure, elles sont déjà celles que nous attendions.

Si on regarde un peu dans le rétroviseur de notre évolution fiscale, on peut confirmer :

- que l'effort fiscal spécifique demandé aux habitants par la C de C seule pour sa propre fiscalité est de 35 € par an répartis sur les 10 ans.
- que sans négliger cet effort fiscal, il a été très raisonnable en montant absolu ; une comparaison avec des EPCI proches montre que les taux de fiscalité réellement additionnels sont très supérieurs aux nôtres et ont été augmentés chaque année depuis plusieurs années.
- que les règles de la fiscalité locale ayant évolué, il convient d'être prudents.

*Ma troisième proposition sera de ne pas augmenter la fiscalité en 2012 comme c'est le cas depuis 2008.*

*Cela vaut aussi pour la TEOM que nous avons portée à 13,5% en 2011.*

## Les orientations budgétaires pour 2012

### 1°) notre budget 2012 s'inscrit dans le fil du bilan de nos actions et de notre politique

avec l'affirmation de plusieurs volontés :

- mettre en oeuvre réellement nos compétences à savoir notamment :
- l'économie, l'emploi dans une conjoncture difficile
- la compétence scolaire.

Ce sont là les deux piliers de notre collectivité

- veiller à développer les équipements, les services à la population en maintenant un équilibre entre les réalisations importantes, structurantes et les petits équipements qui ont leur utilité pour nos communes.

J'avais donné les chiffres l'an passé avec une erreur d'addition qui a été corrigée : c'est plus de 23 millions d'investissements propres de la Communauté de communes qui ont été réalisés soit 1 500 € /habitant depuis ces années, si on pondère les données selon le rythme d'entrée des communes dans l'EPCI.

Ces 23 millions se répartissent selon les grandes masses suivantes (arrondies):

- 8 millions d'euros pour l'économie, politique essentielle si nous voulons viser le développement du territoire
- Près de 4 millions d'euros pour les écoles, l'accueil de la petite enfance...
- Plus de 4 millions d'euros pour la collecte et le traitement des déchets ménagers aujourd'hui transférée
- Pour plus de 7 millions : les équipements des communes, les aménagements touristiques, environnementaux et les services de la collectivité etc...

### 2°) données budgétaires

Le budget s'élève aujourd'hui aux environs de 7 millions d'euros, actions économiques nouvelles comprises.

Globalement, depuis deux ans, il se répartit ainsi pour ce qui est des grandes masses :

- recettes :
  - 4,7 millions d'euros de fiscalité dont un peu plus de 1,7 million pour la TEOM (67%)
  - 1,2 million d'euros pour les dotations (17%)
  - 0,4 millions d'euros pour les produits de services (cantines, garderies, CLSH...) (5,7%)
- dépenses :
  - à caractère général : 1 million d'euros (14%)
  - charges de personnels : 2,5 millions d'euros (35,7%)
  - participations : 2 millions d'euros (dont Symctom) (28,5%)
  - autres charges : 1 million d'euros (cotisations, RPI, CLSH...) (14%)

### 3°) Une analyse rapide du budget de fonctionnement

- D'abord des efforts consacrés aux écoles, à l'éducation

- N'oublions jamais que la compétence affaires scolaires a généré un budget de fonctionnement important.

- Cela se traduit par des charges de personnels importantes proches de 35% de notre budget pour assurer l'accueil des enfants.
- Nous avons essayé de mettre à niveau les prestations qui permettent sur tout le territoire à toute la population de scolariser ses enfants dans de meilleures conditions, qu'il s'agisse des cantines, des garderies, de l'aide aux devoirs...
- Nous avons également mis en place une équipe de personnes qui intervient au quotidien pour l'entretien des locaux.
- Nous avons aussi veillé à mettre en place une politique d'animation culturelle sans doute assez unique dans le département qui permet d'éveiller nos jeunes enfants au théâtre, au cirque, au cinéma, à la lecture, aux arts plastiques, à la musique ....
- Nous avons également mis en place un programme d'animation pour les jeunes hors temps scolaire et mobilisé des efforts importants pour l'accueil des multi-accueils (Thenay et Le Blanc)
- Enfin, richesses naturelles obligent, la sensibilisation aux questions environnementales est au cœur de nombreuses actions pédagogiques.

*A ce titre, nous remettrons par exemple à chaque école le dernier ouvrage de JF Helio et N Van Ingen ainsi que le livre de P Luneau afin de sensibiliser les enfants aux richesses de leur territoire mais aussi à la lecture de romans écrits sur ce territoire.*

- En dehors de cette part importante du budget de fonctionnement consacrée aux écoles et à l'animation du territoire en faveur de l'enfance et des jeunes, il y a des efforts faits dans d'autres domaines

- pour la collecte et traitement des déchets ménagers (perception de la TEOM et participation au budget du SYMCTOM)
- pour la solidarité du territoire (FAS)
- pour l'environnement (équipe verte)
- pour les cotisations statutaires (RPI, SDIS, PNR,...)

- Une dette maîtrisée

L'analyse financière de notre collectivité montre que s'agissant de l'endettement, et alors que ce fut notre seule possibilité de ressources, pour investir en raison de la déduction des taux communaux des parts intercommunales, nous sommes dans des ratios très raisonnables soit 61% si l'on fait le ratio encours et recettes réelles de fonctionnement (c'est près de 60 % au niveau national pour les EPCI selon l'Observatoire des finances locales et encore beaucoup d'EPCI n'ont-ils pas pris la compétence éducation très dévoreuse d'investissements peu subventionnés et de dépenses de fonctionnement importantes).

Par ailleurs, nous allons arriver dans des années où des emprunts importants vont tomber.

J'ajoute que maintenant, les collectivités n'ont plus la garantie de pouvoir emprunter comme par le passé : la réalisation de nos investissements est désormais liée à cette nouvelle donne.

- Des taux de subvention intéressants

Vous le savez, nos investissements sont réalisés avec la recherche maximale de subvention. Le taux moyen depuis 10 ans est de l'ordre de 60% et sur les plus gros dossiers comme la voie verte ou les multi-accueils, ce taux est proche de 80%. Nous devons poursuivre dans cette voie mais force est de constater que la mobilisation des aides des autres collectivités et de l'Etat notamment est de plus en plus difficile et contraignante, dans le contexte économique et financier d'aujourd'hui.

#### 4°) Un objectif : continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement

Notre souci permanent est de rechercher les économies possibles.

Je salue le travail fait par l'équipe de la Communauté de Communes sous l'autorité de Guy Leroy et Sylvie Milord qui ont tout particulièrement suivi et souvent anticipé les consignes données par le Président et le bureau qui ont notamment porté :

- sur la réduction ou le strict maintien de toutes les dépenses courantes,
- sur la mutualisation des ressources et des moyens humains et sur une certaine rigueur en matière de remplacement de personnels absents
- sur la mobilisation de toutes les recettes possibles etc...

Les travaux menés notamment sous l'autorité de C Mériot visant notamment à améliorer notre politique tarifaire ont été très positifs.

Je salue aussi le travail mené par V Houssin pour contenir les dépenses alimentaires en maintenant un service de qualité.

- Pour le budget 2012 et dans l'approche du compte administratif 2011, je signale que dans tous les chapitres budgétaires les dépenses se situeront en-dessous des chiffres donnés dans le budget. Cela sera vrai pour les combustibles, pour les charges de personnels, les frais de transports scolaires, les charges d'alimentation tout en absorbant quelques surcoûts liés à la mise en place de circuits courts...etc...
- S'agissant des recettes, la fiscalité sera identique en toute logique à celle de 2011 même si nous n'avons pas les données de 2011 dans leur intégralité et que nous avons quelques points à vérifier en particulier concernant le FNGIR ou l'impact de la hausse des bases qui n'apparaît pas clairement dans les états que nous avons reçus ; nous avons la bonne surprise de constater que les produits de services augmentent bien.

#### 5°) Nos marges de manoeuvre

Selon les éléments d'information dont nous disposons, nous pouvons indiquer que notre collectivité aura un CA 2011 très satisfaisant.

Notre volonté de reconstituer notre excédent de fonctionnement est récompensée.

La collectivité avait dégagé un excédent en 2008 de 281 861 €

L'année 2009 avait permis de dégager un excédent de gestion de 425 781 €

L'année 2010 a permis de dégager un excédent supplémentaire de gestion de 473 740 €

L'année 2011 devrait voir reconduit au moins le même excédent

Cela fera un excédent sur les 4 ans cumulés de quelque 1,5 millions d'euros sachant que nous avons affecté une partie de ces excédents pour nos investissements 2010 et 2011 à hauteur de plus de 585 000 € !

#### Sur nos orientations en 2012 : quelques pistes

Nous vous proposerons de nouveau un budget à la fois raisonnable et volontariste !

Je vous le dis aussi nettement que l'an passé lors des votes des CA et BP 2011, si la situation budgétaire actuelle est une satisfaction et correspond aux objectifs que nous nous étions fixés, il n'est pas question pour autant de nous emballer : nous devons tenir compte des incertitudes économiques du moment, de l'absence de données fournies par l'Etat quant à la pérennité des dotations. Je peux vous dire que certaines collectivités ont aujourd'hui quelques mauvaises surprises liées notamment à la mise en place du FNGIR.

Nous voterons notre CA 2011 le jour du vote du budget primitif puisque nous fonctionnons en budget unique.

Cela permet aussi de savoir exactement les moyens dont nous pourrions disposer.

L'objectif est de maintenir, en 2012, au niveau de 400 000 € cet excédent annuel de gestion jusqu'à ce que certains emprunts importants arrivent à échéance.

Ce dernier point doit inciter à la prudence : j'ai pris l'engagement de cette prudence. Je le tiendrai !

#### Les priorités pour 2012

##### ➤ l'amélioration des conditions de travail des personnels :

L'an passé nous avons fait quelques efforts :

- recrutement d'un animateur à temps complet pour le CLSH de Fontgombault
- une augmentation des indemnités des animateurs de Centre de loisirs pour qu'elles soient conformes à la qualité du travail fait et aux indemnités pratiquées dans d'autres collectivités (+10 000 €) ;
- une augmentation du temps de travail d'un des employés de l'équipe d'intervention dans les écoles ;
- le renforcement de l'équipe verte afin qu'elle soit en mesure de répondre aux demandes suite à un décès.

Nous essaierons en 2012, d'apporter des réponses aux demandes éventuelles qui seront formulées sachant que les contraintes budgétaires et les contraintes liées à la Fonction publique territoriale nous laissent peu de marges de manoeuvre. Il faudrait également envisager l'aménagement du grenier de la maison de Ruffec en bureaux.

##### ➤ le développement économique



Plusieurs dossiers ont déjà fait l'objet de présentations et de sollicitations de subventions par et devant le Conseil communautaire

-au Blanc :

- entreprise supplémentaire de maroquinerie pour la création de 50 emplois voire davantage ensuite
- extension de l'entreprise Valin
- reprise de l'hôtel de l'île d'Avant (sur ce dossier je vous propose de faire faire une étude de faisabilité)
- création d'un centre aquatique de soins par l'eau

- à Fontgombault : création d'un ensemble hôtelier de loisirs

- Pouligny St Pierre : la mise en œuvre de la ZA de Pouligny devrait se concrétiser par l'installation de 2 voire 3 entreprises en 2012

- Concremiers : reprise du multi-service- bar- restaurant

- Fontgombault : reprise du bar-restaurant

- Oulches : reprise du bar -restaurant

- Pouligny : la question de l'acquisition et rétrocession d'une partie de l'ensemble immobilier concerné étant réglé entre la commune et la Cde C , l'année 2012 devra aboutir dans sa recherche d'un futur gérant de la maison de pays et la définition du projet.

Bien sûr, d'autres opportunités peuvent se présenter dans vos communes respectives que nous examinerons bien volontiers.

L'ensemble de ces dossiers ne peut connaître une issue positive qu'à la condition d'obtenir des aides conséquentes du Contrat de pays ou du Fonds Sud, aides que nous avons sollicitées.

➤ la solidarité territoriale : le FAS sera bien sûr activé (des communes ont déjà adressé une demande pour 2012)

➤ les écoles :

Si nos possibilités financières le permettent, je vous proposerai de retenir en 2012 deux grosses opérations :

- l'école de Tournon St Martin (les études étant achevées)

- l'école de Pouligny St Pierre (les effectifs justifiant ces travaux)

Cela signifie que nous devons réduire les volumes de petits travaux à réaliser ici ou là.

Nous poursuivrons :

- le développement de la mise en œuvre de l'approvisionnement de nos écoles en produits issus des circuits courts ;

- le programme pluriannuel d'équipements informatiques (notamment en vidéo projecteurs, kits d'ordinateurs portables...);

- les crédits affectés à notre saison culturelle « culture-école ».

➤ le tourisme et l'environnement:

- le contentieux sur la voie verte avec l'entreprise a été réglée mais je souhaite que nous répondions aux remarques des communes qui comme celles de Chitray ou Thenay constatent une dégradation de la voie dans leur traverse ;

- je propose aussi que l'on aboutisse enfin à l'acquisition de la maisonnette de l'Ipaudière et des terrains attenants, à la pose systématique de troncs tronqués pour servir de bancs en même temps que cela empêche le passage des véhicules à moteur.

- je souhaite également que l'on termine la gare d'Ingrandes, que l'on chiffre celle de Concremiers ; que l'on refasse le parcours d'Oulches ;

- de même, nous poursuivrons le programme d'équipements de loisirs (Tournon St Martin) défini suite à l'enquête que J TISSIER a menée l'an passé ainsi que l'éco-camping à Lurais.

etc...

Enfin, je crois important de donner suite à l'étude menée sur le seuil de St Aigny, dont le montant des travaux sera voisin de quelque 120 à 150 000 € ; sur ce dossier, nous aurons à finaliser le plan de financement.

Des crédits doivent être prévus pour des réparations sur le Stade d'eau vive de Tournon

➤ la petite enfance : le projet sur Tournon et celui d'une antenne sur Pouligny St Pierre ont été actés en 2010 ; le chantier de Tournon est largement commencé ; nous aurons à lancer celui de Pouligny St Pierre, toutes les subventions étant obtenues.

Ces deux structures répondront aux besoins mis en lumière par l'étude de la CAF sur ces deux secteurs.

Une autre structure doit pouvoir voir le jour sur le SE du territoire si la nouvelle C de C qui va se constituer en exprime l'intention. Nous sommes prêts à y coopérer pour le compte des communes de notre C de C. Je l'ai écrit aux deux présidents des communautés du Val d'Anglin et de l'Occitane.

Un vrai maillage des services à la petite enfance s'est constitué sur l'ensemble du PNR qui a insufflé cette politique. C'est essentiel de le rappeler comme il est essentiel de rappeler l'importance de l'aide apportée par la CAF. Et je tiens ici à l'en remercier !

Une fois ces deux structures installées, les budgets prévisionnels laissent apparaître une charge pour la collectivité de 40 000 € annuels ce qui est à prévoir pour la suite

➤ l'animation

- Les CLSH continueront à bénéficier de notre soutien inconditionnel compte tenu du succès rencontré  
- Vous savez que nous avons souhaité transformer l'animation du CIPAT ; une Commission s'est penchée sur la question sur la base d'un travail effectué par Mr Jacques FOURRE ; il reste à concrétiser l'action ; ce sera fait avec une proposition de journées d'animation famille que Cyril Niederkorn nous proposera pour l'été prochain.

➤ les opérations Cœur de Village : il est acquis selon les statuts que ces opérations doivent rester sous l'entière maîtrise de la commune, l'EPCI ne servant que d'intermédiaire et de facilitateur ; s'agissant par contre de opérations logement nous sommes Maître d'ouvrage.

- pour les opérations d'aménagements d'espaces publics : après les dossiers de La Pérouille et de Lureuil (dont une tranche reste à achever), nous avons plusieurs sollicitations venant des communes de Pouligny, de St Aigny, d'Ingrandes, de Vigoux, de Lureuil (2<sup>ème</sup> tranche).

- pour les opérations logements : nous avons aussi de nombreuses sollicitations (7 communes : Rivarennnes, Lurais, Néons, Sacierges, Vigoux, Oulches, Concremiers )

Le tout est lié aux réponses attendues du conseil régional, sachant que la commission compétente a élaboré un classement Conseil régional que nous attendons

➤ les études :

- sur la ZI des Daubourgs elle est réalisée mais nous ne sommes pas en capacité de mobiliser les aides suffisantes pour la réalisation en ce moment ;
- sur l'opportunité d'installation d'un multi- accueil dans la partie SE du territoire : la maîtrise d'ouvrage doit en revenir éventuellement à la C de C voisine qui va se constituer ;
- sur le réseau de chaleur possible dans le quartier de ville basse de la ville du Blanc : celle-ci nous a été présentée récemment ; des rencontres doivent avoir lieu avec le CR et l'OPAC ; une décision devra être prise par le conseil communautaire après ces rencontres et présentation devant vous de cette étude complète.

*Je vous propose une étude en 2012 sur la piscine du Blanc dont vous avez accepté le principe récemment en conseil.*

*Telles sont, chers collègues les orientations que je vous propose pour l'année 2012. Je vous remercie.*

#### QUESTIONS DIVERSES

DETR : Un dossier pour la réhabilitation des écoles maternelle de Tournon Saint Martin et Pouligny Saint Pierre et un dossier d'aménagement d'espaces publics à Lureuil seront déposés.

Indemnité au Trésorier : le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour le versement du solde de l'indemnité 2011 à Monsieur Xavier SAVARY.

Convention avec la Commune de Celon : le Conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec la commune de Celon pour la mise en place d'une garderie périscolaire.

ACTE est une procédure mise en place par les services de l'Etat pour effectuer des transmissions dématérialisées de documents. Jusqu'à présent, les documents transmissibles ne concernaient que peu la Communauté de Communes. Or, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, un nouvel outil permettra la transmission des documents budgétaires. Lors de la dernière réunion du conseil communautaire, il avait été évoqué la possibilité que la Communauté de Communes prenne en charge la dépense. Pour la première année, la dépense totale serait de 10 000 € et 6 000 € pour chaque année suivante. Cependant, certaines collectivités ne souhaiteront peut-être pas transmettre leurs documents par ce biais. Le Conseil Communautaire, décide donc de prendre en charge le coût de formation et chaque collectivité prendra en

charge son abonnement annuel et son certificat. Il est demandé à chaque commune intéressée de prendre contact avec la Communauté de Communes.

#### Paiements anticipés aux comptes 65 et 73

Le Conseil Communautaire autorise le Président à payer aux comptes 65 et 73, des participations avant le vote du budget.

#### Dégradations sentier Oulches

Les auteurs des dégradations du sentier d'Oulches ont été identifiés. La Communauté de Communes a déposé plainte mais ils n'ont reçu qu'un simple rappel à la loi. Le montant des dégâts est de 4 600 €. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'introduire une action judiciaire à l'encontre des 3 auteurs par voie d'assignation afin d'être indemnisés des dommages subis et de pouvoir remplacer les panneaux détruits. Pour cela, il faudra avoir recours à un avocat dont les honoraires seront pris en charge par l'assurance, déduction faite d'une franchise contractuelle de 10 %.

#### Actions Economiques

##### *Centre aquatique préventif – Le Blanc*

Une note de présentation du projet de construction d'un centre aquatique préventif sur la commune de Le Blanc est remise à chaque délégué. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet, son plan de financement et sollicite une subvention au Conseil Régional.

##### *Café restaurant Concremiers*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer avec Madame LAMBERT Jocelyne un bail précaire de 23 mois pour la location du café restaurant de Concremiers. Le loyer est fixé à 350 € H.T mensuels.

##### *Café restaurant Fontgombault*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer avec Monsieur CHEVRIER Thierry un bail précaire de 23 mois pour la location du café restaurant de Fontgombault. Le loyer est fixé à 450 € H.T mensuels.

#### Centre hospitalier du Blanc

Le Président fait un point sur le dossier du centre hospitalier du Blanc. Il informe l'assemblée que le Conseil Général de l'Indre et le Conseil Régional ont émis à l'unanimité, un avis défavorable contre ce qui est prévu pour l'Hôpital du Blanc dans le projet régional de Santé.

200 délibérations de conseils municipaux ou communautaires contre ce projet sont déjà parvenues, 27 000 cartes de vœux ont été remplies.

Les pétitions seront remises à Monsieur le Préfet le Jeudi 2 Février 2012 et une marche citoyenne sera organisée le 11 février 2012.

Monsieur Jean-Paul CHANTEGUET, précise qu'il n'est pas possible d'accepter le maintien de la maternité sans le maintien de la chirurgie sinon à terme, ce sera la disparition du plateau technique et donc de la maternité.

Dans le cadre de la consultation du Projet régional de santé (PRS) du Centre, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, s'oppose pour le Centre Hospitalier du Blanc à la fermeture de sa « maternité » et son remplacement par un « centre périnatal de proximité » et à la transformation du « service de chirurgie » en « service de chirurgie-anesthésie ambulatoire ».

Par ailleurs, Monsieur Robert DUMAS, trésorier de l'Association, précise que les dépenses du comité de soutien sont importantes (impression des cartes de vœux, location de bus pour ceux qui souhaitent soutenir l'action lors du déplacement à la Préfecture, etc ...). Une page entière de la Nouvelle République sera consacrée à l'Hôpital le 4 février 2012 mais ceci a un coût.

Le Président Alain PASQUER propose donc que soit votée dans le cadre du budget 2012 une subvention de 3000 €. Le Conseil Communautaire vote cette proposition à l'unanimité.